

01 avr 2022 -18:07

Appartient à [Conseil des ministres du 1er avril 2022](#)

Mise en œuvre du règlement européen relatif aux matières matrimoniales, à la responsabilité parentale et à l'enlèvement international d'enfants

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant le règlement européen (UE) 2019/1111 relatif aux décisions à propos des matières matrimoniales, de la responsabilité parentale et de l'enlèvement international d'enfants.

L'avant-projet de loi vise à garantir la mise en oeuvre dans le droit national belge des dispositions contenues dans le règlement, en apportant les modifications suivantes :

- dans le Code judiciaire

- en matière de reconnaissance et d'exécution des décisions
- en matière d'enlèvements internationaux d'enfants :
 - assurer la célérité des procédures et l'efficacité des décisions
 - encourager le recours aux modes alternatifs de règlement des litiges
 - porter une attention accrue à l'intérêt supérieur de l'enfant
 - revoir le mécanisme de renvoi
 - adapter diverses dispositions relatives à l'enlèvement international d'enfants

- dans le Code de droit international privé

- dans l'ancien Code civil

Le règlement entre en vigueur le 1er août 2022.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi de mise en œuvre du Règlement (UE) 2019/1111 du Conseil du 25 juin 2019 relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale, ainsi qu'à l'enlèvement international d'enfants (refonte)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Dounia Boumaaza
Porte-parole (FR)
+32 483 85 98 20
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be